

RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2005

I. Programme pluriannuel de restauration du bassin versant de la Nied Allemande

A. Bilan des quatre tranches de travaux

1. *Restauration de la ripisylve*

A ce jour l'ensemble des travaux de restauration de la ripisylve a été réalisé sur la Nied Allemande et ses affluents. Le Syndicat s'est engagé auprès de ses financeurs à mettre en place un programme d'entretien de la végétation sur le bassin versant. Ce programme pluriannuel d'entretien (PPE) devra être présenté à nos financeurs dès la fin de la tranche de travaux complémentaires.

2. *Plantations*

Ce programme d'intervention a permis de remettre en terre au bord de nos cours d'eau plus de 2 560 arbres et près de 4 000 arbustes. Les premières plantations ont aujourd'hui plus de trois ans, et les secondes ont deux ans. Ces plants ne sont plus garantis par la reprise, figurant dans le CCTP du marché.

Cependant, l'entreprise SETHY s'était engagée aux remplacements des plants secs, répertoriés par nos services au cours de l'année 2004. En effet, le bilan de reprise 2004, faisait apparaître un total de 127 plants séchés et devant être remplacés. L'entreprise a exécuté les travaux fin mars et a procédé également au remplacement de 102 peupliers blancs par des saules blancs, qui était la demande initiale du Syndicat.

Le taux de reprise sur l'ensemble des tranches est de 57 %, correspondant à une reprise de 1 460 arbres. Les arbustes ne sont pas comptabilisés, au vu des imprécisions qu'entraînerait le comptage à travers une végétation herbacée dense. La reprise des plantations est détaillée dans le tableau ci-joint « Reprise 2005 des plantations du plan pluriannuel de la Nied Allemande »

3. *Diversification des écoulements*

Le programme de diversification des écoulements du Syndicat a permis la mise en place de différents aménagements visant à la diversification des écoulements dans le lit mineur de la Nied Allemande et par la même à la diversification des habitats. Un des objectifs avoués était également la réduction de l'impact de l'eutrophisation des eaux de la Nied en période d'étiage, en favorisant son oxygénation.

Ainsi, différentes techniques ont été testées: pose de blocs d'enrochement dans le lit mineur à Teting-sur-Nied, en aval de la confluence avec la Nied du Bischwald; création d'épis-banquettes contre les berges à Pontpierre; création de seuils à échancrure en enrochement en travers du lit mineur à Faulquemont.

Les techniques les plus probantes et pouvant être reconduites sont les seuils et les épis-banquettes. Ces techniques permettent une sensible modification des écoulements, et une légère extension de la rysberge. Ainsi, le lit mineur se rétrécit, provoquant l'accélération des écoulements et donc une sédimentation moins importante. Les blocs d'enrochement ne sont

pas retenus vu le risque de formation d'embâcles qu'ils impliquent.

4. *Aménagement piscicole*

Les frayères sur les sites de Faulquemont, Créhange, Guinglange et Varize ont été créées en automne 2003, et font depuis l'objet d'un suivi par nos services et par ceux du Conseil Supérieur de la Pêche (CSP). L'objectif recherché visait à un apport de brochetons migrants de l'ordre de 3000 individus par cycle quinquennal et 1000 individus en fréquence annuelle. Du résultat de ce suivi il en ressort que le paramètre « durée de submersion » est le facteur limitant pour leur fonctionnement, et ce même si les conditions climatiques 2005 ont offert un « hiver sec ». Ci dessous, les conclusions du rapport du CSP « Synthèse des observations sur des aménagements de frayères pour le brochet - Bassin de la Nied Allemande Hiver 2005 »

« Il ressort que les frayères aménagées ne permettent pas de recrutement annuel et bi-annuel en brochetons migrants. Une faible possibilité s'offre à la frayère de Créhange pour une fréquence quinquennale mais en valeur basse fonctionnelle. Cette valeur correspond à une zone assez limitée en surface favorable de ponte et de développement des juvéniles. Le site de Varize ne peut actuellement répondre à la phase éclosion du cycle du brochet qui malgré un biotope idéal pour l'espèce ne permet pas de submersion durable dans les saisons hivernale et printanière du fait de son niveau trop élevé. Ce site joue alors le rôle de simple refuge pour le poisson lors de la montée des eaux. L'association agréée de pêche locale devrait en conséquence intervenir dans la gestion de cette frayère en anticipation des activités à prévoir dans le cadre du plan de gestion piscicole dont les objectifs sont fixés dans le PDPG.

L'aménagement des frayères à brochet ne satisfait pas aux objectifs d'amélioration du niveau actuel de la population de brochet mentionnée dans le PDPG. L'apport souhaité de 1000 brochetons migrants qui contribuait à atteindre chaque année le seuil d'efficacité technique (SET), c'est à dire le niveau d'action à mettre en oeuvre pour qu'il ait un effet perceptible sur la population, n'est même pas susceptible d'être atteint tous les cinq ans. Les efforts entrepris pour la réalisation des aménagements ne sont donc pas satisfaisants. Il convient de revoir plus précisément le profil en long des frayères avec leur connexion à la rivière pour arriver à un fonctionnement normal en fréquence annuelle sur le site de Créhange notamment. Pour Varize, il est nécessaire de revoir également les cotes pour un calage de l'ensemble de la frayère avec un retour quinquennal comme il l'était suggéré.

5. *Protections de berges*

Les protections de berges de Faulquemont, Elvange, Créhange et Haute-Vigneulles ont bien résisté aux différents éléments durant ces trois dernières années, si bien que l'on peut affirmer aujourd'hui que les techniques de protections choisies et mises en place par le Syndicat jouent pleinement leur rôle. En effet, le principe « actif » de ces protections et de compter sur le développement racinaire des végétaux implantés pour renforcer la cohésion et le maintien de la berge. Nos services effectuent l'entretien courant sur ces protections, c'est à dire l'entretien de la végétation arborée et arbustive, notamment sur la protection d'Elvange, où il faut éviter un développement trop important des boutures vers le lit mineur.

Ainsi, nos interventions ont permis de protéger des ouvrages publics (route, bâtiment,...), tout en préservant l'aspect naturel du cours d'eau. Ces protections sont toutes implantées dans des traversées de village, où une bonne intégration paysagère, permet une meilleure acceptation par les riverains.

B. Tranche complémentaire

Au cours d'une réunion de travail, au début de l'année 2005, nous avons présenté à nos financeurs la tranche complémentaire de travaux, qui se compose de travaux de restauration de la ripisylve, des travaux de plantations, et des travaux divers. Certaines modifications ont dû être apportées à notre projet initial, et ce en fonction des remarques de nos partenaires financiers : Agence de l'Eau Rhin Meuse et Conseil Général 57.

1. Restauration de la ripisylve

La présentation des enjeux et des objectifs des travaux de restauration de la ripisylve à nos partenaires financiers, a été entièrement validée et a reçu un accord de financement sur une estimation de travaux de 264 077 E/HT. Aucune modification au projet initial n'a été apportée.

2. Plantations

Lors de nos différentes réunions pour ce projet, notre Syndicat a eu une réflexion sur les modalités de mise en place de nouvelles plantations. Ainsi, nous souhaitons que les bénéficiaires de ce programme soient plus impliqués et mieux sensibilisés, afin d'augmenter les chances de réussite. De plus il s'agit bien souvent de grands secteurs exploités par un unique exploitant agricole, et nécessitant des sommes importantes pour la protection et la mise en place des plants. Malgré tout, les enjeux sur les différents secteurs présentés à la replantation sont tellement importants, que le Syndicat a décidé de prendre en charge la totalité des travaux de mise en place de clôture et de mise en terre des plants, ainsi que la création de passages à gué pour les exploitants agricoles.

Le Syndicat avait jugé utile la réalisation ponctuelle de chenaux d'écoulement et de remise en état des berges. Ces propositions ont été abandonnées sous les préconisations de nos financeurs. En effet, ceux-ci expliquent que la mise en place de clôture et donc de la suppression du piétinement sur les berges devrait permettre une installation de la végétation, et donc une stabilisation des érosions. Le cours recréera naturellement son chenal d'écoulement, une fois le piétinement dans le lit mineur supprimé.

Ainsi, la tranche complémentaire comprendra la pose de clôture et la revégétalisation des berges pour un accord de financement sur 46 679 E/HT.

3. Travaux divers

N'ont été retenues par nos financeurs dans ce programme que la mise en place de panneaux pédagogiques et la suppression de la pile centrale de la passerelle d'Heffling à Guinglange. Les panneaux pédagogiques seront déclinés en six thèmes: La ligne Maginot Aquatique; La coupe transversale d'un cours d'eau: faune et flore; Le brochet et sa reproduction, les frayères; Les berges et la ripisylve, leur rôle; Les moulins sur la Nied Allemande ; Le lit majeur, les crues, la dynamique d'un cours d'eau.

Les travaux de curage d'entretien des fossés communaux, et servant d'exutoire aux réseaux d'assainissement, ne sont pas de la compétence de notre Syndicat.

Les travaux de protection de berge en aplomb du chemin d'Helpling à Guinglange, et la mise en oeuvre de la passe à poisson à Créhange doivent faire l'objet d'un complément d'étude sur leur mise en oeuvre, leur coût et les obligations administratives.

4. Procédures administratives et suivis de chantier

Conseillé par nos financeurs, le Syndicat a fait appel à un bureau d'étude pour la réalisation du document de consultation des entreprises (DCE), nécessaire à tout appel d'offre public. Le bureau d'étude Sylvétude a été mandaté pour la réalisation de ce dossier, pour un montant de 2 650 E/HT. Sa conception a été réalisée en étroite relation avec notre technicien rivière, notamment pour la réalisation du CCTP.

La réalisation des travaux de la tranche complémentaire nécessite la prolongation de l'arrêté de déclaration d'intérêt général (DIG). Notre demande a été transmise début mars aux services concernés: police de l'eau et financeurs. L'arrêté préfectoral N°2005 - AG/3 - 300 en date du 26 octobre 2005, prolonge la DIG jusqu'au 31 décembre 2006.

Le dossier loi sur l'Eau pour la mise en place d'une passe à poisson et d'un règlement d'eau sur les ouvrages du moulin de Créhange, réalisé par le bureau d'étude Jacquel&Chatillon, présenté auprès des services de la Police de l'eau, nous a été retourné pour modifications et complément d'informations. Un nouveau dossier a été présenté à ces services. Nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse.

L'implantation de panneaux pédagogique au bord des départementales a nécessité une «demande d'autorisation de voirie » auprès des services de la DDE. Nous sommes dans l'attente du retour d'autorisations.

II. Les autres actions du Syndicat

A. Conseils techniques, juridiques et surveillance du milieu

✍ **Suivi du respect des applications du Plan de Prévention des Risques (PPRI)** dans le cadre de nouvelle implantation de bâtiments ou de remblai proche de la zone rouge

✍ **Travaux connexes au remembrement partiel de Faulquemont et de Vahl-les-Faulquemont.** Le Syndicat a été intégré à ce projet dans le cadre du respect des milieux aquatiques et notamment en ce qui concerne les interventions prévues sur les cours d'eau. Ainsi, notre technicien a suivi et donné des préconisations à la réalisation du nettoyage de la végétation et au curage sur le ruisseau du *Baerenbach* à Vahl-les-Faulquemont.

✍ **Arrêt des travaux de protection de berge, mandatés par la DDE au niveau du pont du Eichholz à Faulquemont.** L'entreprise réalisait l'intervention à partir du lit mineur du cours d'eau et ce sans aucune autorisation préalable et sans prévenir les services concernés (DDE, commune,...). Les travaux ont été stoppés suite aux préconisations de notre technicien de rivière, et l'entreprise a été verbalisée au titre de la loi pêche pour destruction de lieu de frayère.

✍ **Conflit d'usage sur le ruisseau communal de Fouligny.** Le piétinement du bétail sur ce ru a eu pour conséquences son envasement et l'inondation prolongée du champ en amont. Il a été demandé, avec l'appui de la commune, la remise en état du ru par l'exploitant agricole, ainsi que la pose de clôture pour interdire son accès. La demande a fait suite à la plainte de l'exploitant agricole situé en amont. Le Syndicat s'est chargé de la réalisation du dossier de déclaration auprès de la Police de l'eau.

✍ **Source de données pour les bureaux d'étude.** Nombreux sont les bureaux d'étude

consultant nos services, afin de récupérer de l'information sur nos activités et nos programmes de restauration du bassin versant, mais également sur le milieu naturel en général. Ces demandes font suite à des études pour les communes du syndicat sur les Plan Locaux d'Urbanisme (PLU), chartes paysagères, cartes communales, remembrements,...

✍ **Suivi du dossier RTE, concernant la mise en place d'une ligne à 400 000V Marlenheim-Vigy.** Cette ligne doit passer par le bassin versant de la Nied Allemande et plus particulièrement le long de la vallée de la Nied au sud d'Altviller et de Folschviller. Notre technicien a suivi les réunions publiques et a apporté des commentaires lors de l'enquête publique. En effet, le risque est de voir à ces endroits la ripisylve de la Nied mise à nu pour les besoins de la ligne. Elle ne pourrait alors jouer son rôle au sein de l'écosystème rivière. Notre technicien sera également impliqué sur le choix d'implantation des pylônes dans la traversée de la vallée de la Nied.

✍ **Dispositif de Qualification Environnementale des Zones d'Activités (QEZA):**

Le District Urbain de Faulquemont, la Direction Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'environnement (DRIRE) et l'Agence Régional de l'Environnement en Lorraine (AREL) se sont engagés dans un programme de valorisation de la zone industrielle. Le Syndicat intervient dans la réalisation de fiches diagnostics sur le thème des milieux naturels et tout particulièrement sur les eaux superficielles: la Nied Allemande, le ruisseau de *Tritteling* et le ruisseau de *Redlach*.

✍ **Curage sans autorisations.** Un particulier a effectué le curage d'un émissaire du ruisseau d'Hémilly, proche de sa source. Aucune demande n'avait été formulée auprès des services de la Mission Inter-Service de l'Eau (MISE). Le garde pêche du CSP est intervenu pour dresser un procès verbal. De plus le propriétaire n'a pas respecté le principe « vieux fond, vieux bord », règle d'or lors d'un curage de cours d'eau. De la même manière, le ruisseau de Mainvillers à Créhange a été retravaillé par un particulier. Les travaux ont été stoppés, afin de les mettre en conformité avec la loi sur l'eau.

✍ **Suivi du dossier de vidange de l'étang du Berfang à Folschviller.** La commune de Folschviller prend en charge l'étude nécessaire à la vidange de l'étang. L'étude pourrait être étendue à l'aménagement de frayère et la diversification des milieux sur l'étang.

✍ **Suivi de chantiers ponctuels réalisés par les associations de pêche,** et plus particulièrement de l'association de la Vallée de la Nied à Altviller et Téting-sur-Nied

✍ **Réalisation de dossier MISE pour les particuliers.** De nombreux particuliers effectuent des demandes pour entretenir leur petit tronçon de cours d'eau. Notre technicien les guide alors et les conseille sur les procédures à suivre et les techniques à mettre en oeuvre. Dans certains cas il réalise les dossiers de déclaration auprès des services de la MISE. Ainsi, les demandes les plus courantes concernent le nettoyage des berges, la replantation d'arbres et les techniques de protection des berges. Dans la majorité des cas, notre technicien préconise des méthodes douces à base de techniques végétales, peu connues de nos co-citoyens.

✍ **Proposition d'une technique de protection de berge végétale.** La digue d'un étang à Folschviller subit une érosion. Nos services ont rencontré le propriétaire, et lui ont proposé une technique de protection végétale assurant le maintien de sa digue. L'association de pêche, le propriétaire et nos services se sont proposés pour réaliser cette intervention à moindre frais. La technique proposée est celle des fagots de saules en pied de berge avec un retalutage de la berge et bouturage.

B. Interventions techniques

Les interventions techniques, effectuées en interne par le Syndicat, sur le milieu aquatique répondent à des problématiques très localisées. Ainsi, l'année a encore apporté son lot **d'interventions urgentes sur les embâcles dans les traversées de communes** (Créhange et Faulquemont) : le tronçonnage est réalisé par notre technicien et les bois retirés du cours d'eau par l'exploitant agricole ou une entreprise privée.

Notre technicien effectue également du **reboutage de saule**, afin de tenter de limiter les érosions de berges sur certains secteurs. En effet, certaines érosions légères ou des effondrements de berges peuvent être réduits grâce à la mise en place de boutures de saule. La rapidité de reprise de ces végétaux et la qualité de leurs systèmes racinaires leur confèrent un rôle majeur dans le maintien des berges. De plus ils peuvent être implantés directement et densément sur des berges abruptes. L'intervention est facile à réaliser et non-coûteuse (prélèvement des boutures sur des cépées de saules) mais demande tout de même un certain entretien. Cette technique naturelle est utilisée pour réguler des érosions à Faulquemont et à Pontpierre.

Enfin les plantations nécessitent un entretien important afin de favoriser au mieux leur reprise. Ainsi, notre technicien a pratiqué **un débroussaillage manuel autour des plantations** (arbres et arbustes), afin d'éviter qu'elles ne soient étouffées. Les plants eux même ont nécessité un entretien: renforcement des tuteurs, taille des arbres, gestion des liens,...

Le nettoyage du ruisseau du Grand Pré à Servigny-les-Raville a été réalisé par notre technicien et l'agent communal, avec l'aide d'un tracto-pelle. L'ensemble des embâcles ont pu être retirés et la végétation gênant les écoulements supprimée. Les écoulements, auparavant inexistant, s'effectuent de nouveau normalement et permettent d'évacuer la charge polluante que reçoit ce ruisseau. L'intervention a duré une journée et a donné entière satisfaction à la commune, qui a abandonné l'idée du curage.

Nettoyage du ruisseau du Bischwald sur la commune de Téting-sur-Nied, avec l'aide de l'association de pêche locale « Vallée de la Nied » et de l'entreprise SITA qui a mis à disposition une pelle mécanique pour retirer les bois du cours d'eau. L'intervention s'est déroulée sur une journée.

C. Collaboration avec les acteurs locaux

Notre Syndicat est fortement lié aux instances piscicoles. En effet, leur présence quasi permanente sur le terrain les rend indispensables pour notre suivi du milieu.

Nous fournissons un soutien aux services du CSP, lors de la recherche de pollutions domestiques ou agricoles. En effet, certains émissaires ou ruisseaux sont très fortement dégradés par des « rejets sauvages ». Notre Syndicat intervient auprès des syndicats d'assainissement et des communes, afin de connaître l'état des lieux de l'assainissement communal (mise en place d'un plan de zonage, assainissement collectif ou individuel, raccordement aux réseaux, réseau pluvial ou unitaire...).

Les associations de pêches locales, toujours très actives, réalisent des travaux de nettoyage sur leurs baux de pêche. Notre technicien intervient dans le marquage, le suivi et la réalisation de chantier, et rédige également les procédures administratives.

Les dossiers de demande de curage sur le bassin versant de la Nied Allemande, nous sont transmis par les instances de la police de l'eau, et permettent à notre technicien de rivière d'effectuer des suivis de travaux, et de veiller au bon respect des règles édictées.

Une réunion avec la Fédération de Pêche de Moselle a permis de visualiser l'ensemble des baux de pêche de l'AAPPMA Vallée de la Nied, ainsi que ceux de la Nied du Bischwald.

La réunion a porté sur les ouvrages de la ligne Maginot, sur les problèmes de piétinement de berge par les bovins, ainsi que sur la gestion des atterrissements et des érosions de berges. Cette réunion a permis de réunir l'ensemble des acteurs de la gestion des milieux aquatiques sur la partie amont du bassin versant de la Nied Allemande: Fédération, CSP, AERM, Police de l'eau, SIANA, CCCM, et les AAPPMA locales.

III. Conclusion

Après s'être principalement attelé à la restauration du cours principal de la Nied Allemande, notre Syndicat s'engage dans un nouveau programme visant la restauration des affluents. De la qualité physique de ces affluents (état des berges, lit mineur, ripisylve,...) dépend la qualité de la Nied Allemande, et notamment en terme de transport solide.

En effet, nous savons aujourd'hui que les écoulements et l'envasement du lit mineur de la Nied Allemande dépendent de notre gestion sur ces affluents. Gardons donc à l'esprit que toute intervention sur le réseau hydrographique entraîne des conséquences sur l'amont et l'aval. Ce principe nous rappelle combien il est important d'engager une action syndicale à l'échelle du bassin versant, et ce afin de mieux lutter contre les risques d'inondations et de valoriser les milieux aquatiques.

AU FIL DE L'EAU SUR LE BASSIN VERSANT DE LA NIED ALLEMANDE

L'année 2005 continue à nous rappeler l'importance de la gestion de l'eau dans notre vie de tous les jours. En effet, cette année fut de nouveau sèche, malgré des précipitations bien réparties pour les productions agricoles. Le déficit pluviométrique continue à nous faire craindre des printemps et des étés de restrictions d'eau.

Ainsi, de nombreux affluents de la Nied Allemande se retrouvent à sec pendant une partie de l'année. Le niveau d'eau dans la Nied Allemande est également extrêmement bas, laissant apparaître le système racinaire des arbres, initialement immergé. Le risque de déchaussement des arbres de berges est donc beaucoup plus important.

1. Pollutions

Ce chapitre concerne les pollutions observées sur le bassin versant de la Nied Allemande. Il ne s'agit en aucun cas d'une « classification des pollueurs », mais bien d'un recensement des événements répertoriés sur une année.

Elles peuvent être diffuses (impossibilité de déterminer la source de pollution) ou ponctuelles (déversements accidentels,...). Parfois c'est le climat qui est responsable d'une perturbation du milieu. En effet une forte augmentation de l'ensoleillement et de la température peut provoquer une baisse de la concentration en oxygène dans l'eau, de même qu'une trop forte eutrophisation prive le milieu d'oxygène. Ces deux phénomènes, pourtant naturels, sont aggravés par les activités humaines (milieu fortement chargé en matières organiques, mauvaise gestion de la ripisylve, nitrates,...). Ils induisent une pollution plus sournoise, mais tout aussi nocive pour le milieu et sa vie aquatique.

C'est pourquoi il est évident qu'un recensement complet des pollutions sur le bassin est impossible. Il est cependant important et d'intérêt général de signaler à nos services toutes pollutions de cours d'eau. Ils pourront se rapprocher ainsi des services compétents pour traiter le problème: Sapeurs pompiers, Gendarmerie, Police de l'eau, Conseil Supérieur de la Pêche.

- Pollution par les hydrocarbures (août) sur la Nied Allemande à Faulquemont, suite à un dysfonctionnement technique dans une entreprise de la zone industrielle de Faulquemont. La pollution a nécessité l'intervention de la brigade de gendarmerie et des sapeurs pompiers, ainsi que du service d'assainissement de la CCDUF.

- Pollution domestique (novembre) du ruisseau de Valmont. Un problème de sous dimensionnement du réseau d'eau usée (unitaire) semble être à l'origine d'une eau noirâtre lors d'un fort épisode pluvieux. Les services de la police de l'eau (CSP) ont dressé un procès verbal signalant le dysfonctionnement. Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement des 3 Vallées (SIA3V) et la commune de Valmont vont se pencher sur le problème, afin d'y remédier.

2. Dégradations

Nos services travaillent étroitement avec les services de la Police de l'eau, afin de réaliser un état des lieux des pollutions agricoles.

Celles-ci peuvent être classées en deux groupes : les pollutions diffuses et les

pollutions organiques. Le premier concerne les éléments minéraux, organiques ou de traitement pouvant être lessivés des terres agricoles (nitrates, pesticides, ...). Le second recense les sources de pollutions organiques, provenant du rejet ou du lessivage du lisier (jus,...).

Cet état des lieux n'est réalisé qu'à titre indicatif puisque nombre d'exploitations agricoles sont encore aujourd'hui dans un programme de mise au norme des exploitations, prévoyant notamment la mise en oeuvre de fosses à lisier.

De la même manière que l'assainissement des eaux usées domestiques, la mise en place de programmes de préservation de la qualité de nos eaux suit son chemin dans les exploitations agricoles de notre bassin versant. Misons donc sur l'amélioration de la qualité physico-chimique de nos eaux, en même temps que sur l'engagement renouvelé du monde agricole dans la lutte contre les pollutions.

3. Ecologie de l'écosystème rivière

Les oiseaux et les poissons de nos rivières sont bien connus de tous. Mais qu'en est-il de cette population discrète, vivant recluse dans le fond de nos rivières et ne trahissant sa présence que par des coquilles laissées sur les berges, après qu'un prédateur se soit repu de leurs chairs, ou déposées là par une crue. Les mollusques sont pourtant bien présents dans nos cours d'eau, notamment la Nied Allemande, et participent pleinement au bon fonctionnement de l'écosystème rivière.



Photo : Spécimen du bassin versant de la Nied Allemande

Parmi ces coquillages d'eau douce colonisant les eaux de la Nied Allemande, on trouve ce mollusque bivalve, l'**anodonte** (*Anodonta*), ressemblant à une moule océane, mais ne vivant pas fixé sur un support. L'anodonte est unisexe et ovovivipare. Les jeunes naissent entre les branchies des parents. Ils sont protégés par une minuscule coquille bivalve terminée par deux crochets qui leur permettent de se fixer sur un hôte (un poisson), uniquement entre les écailles ou sur les nageoires.

Lorsqu'ils atteignent l'âge adulte, les anodontes quittent leur hôte et tombent dans le fond. La présence des poissons conditionne donc leur survie. Le coquillage évolue en eaux stagnantes, à fond vaseux, où il se nourrit de débris végétaux décomposés et de phytoplanctons. Le mollusque n'est pas comestible par l'homme, mais de nombreux prédateurs naturels en font leurs pitances.

4. Droit et devoir sur les cours d'eau non-domaniaux

Activité de loisir bien représentée sur les cours d'eau du bassin versant de la Nied Allemande, la pêche ne se pratique pas dans n'importe qu'elles conditions. Soumis au code de l'environnement, ce loisir nécessite de connaître quelques réglementations en vigueur.

Tout d'abord, la Nied Allemande est un cours d'eau de deuxième catégorie. Ce classement est réalisé en fonction de la typologie du cours d'eau (morphologie, caractéristique,...) et des espèces caractérisant son peuplement piscicole. Le droit de pêche appartient aux propriétaires riverains dans le cas des cours d'eau privés, comme celui de la Nied.

Cependant, ce droit peut être rétrocédé à une association de pêche locale (convention avec le propriétaire), qui se voit du même coup confier l'ensemble des droits et devoirs liés à la propriété du fond du lit d'un cours d'eau (art L 215-14 du code de l'environnement). Les baux de pêche peuvent être également rétrocédés dans le cas d'investissement public dans des propriétés privées (art L 435 du code de l'environnement). Mais cette règle est aujourd'hui difficilement applicable.

Afin de pratiquer le loisir pêche, le pêcheur doit s'acquitter d'un timbre piscicole et adhérer à une association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (AAPPMA), ou avoir l'autorisation du propriétaire riverain de pêcher.

Les informations concernant, les lieux de pêche sont disponibles à la Fédération départementale de la Moselle pour la pêche et la protection des milieux aquatiques.